

ACCOMPAGNER LES AGENTS EN SITUATION D'INAPTITUDE



11-12 mars 2020,
à PARIS

17-18 novembre 2020,
à LYON



2 jours (9h00-17h00)

Référence : OV35

Modalité d'intervention



Inter 640 €



Intra Devis sur
demande



VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Territoires



Santé



Médico-
social



VOUS ÊTES

Membre de la Direction (DRH, DGS...), chargé(e) de mission Handicap, membre du CHSCT, conseiller(ère) prévention, médecin de prévention, vous avez pour mission le reclassement des agents



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Reconnaître** les obligations statutaires face aux situations d'inaptitudes partielles ou totales.
- ✓ **Définir** le rôle et les missions des différents acteurs et instances médicales.
- ✓ **Comment** aborder et analyser la situation d'un agent en situation d'inaptitude.
- ✓ **Proposer** un plan d'actions adapté à la mise en œuvre d'un reclassement professionnel.
- ✓ **Accompagner** un agent en situation de reclassement professionnel et le rendre acteur de son projet
- ✓ **Vous** entourer d'acteurs compétents et expérimentés : faire appel au réseau de partenaires locaux.



PROGRAMME

1^{er} jour – Déployer la gestion d'un projet d'accompagnement des agents en situation d'inaptitude à partir de connaissances statutaires et juridiques

1 – Découvrir et maîtriser les aspects juridiques

- Comprendre le nouveau contexte de management
- Définir la notion d'inaptitude, les acteurs et le rôle des instances médicales
- Connaître les notions juridiques, les procédures et obligations statutaires des solutions pouvant être envisagées
- Recenser les différentes formes de reclassement et leurs conséquences
- Identifier les obstacles et les alternatives au reclassement
- Appréhender la jurisprudence

2 – Conduire un projet de reclassement et mobiliser les acteurs

- Mettre en œuvre une démarche : positionner le reclassement comme une démarche projet
- Savoir diagnostiquer la situation, analyser le dossier d'un agent
- Déployer un plan d'actions et recenser les moyens à mobiliser (intervention d'un ergonome, bilan professionnel, formation...)
- Découvrir les autres moyens et partenaires mobilisables (Loi du 11 février 2005, structures locales)

2^{ème} jour – Partir d'une gestion collective des inaptitudes pour s'orienter vers un accompagnement individualisé des agents

1 – Découvrir les rôles et missions d'une commission de maintien dans l'emploi

- Connaître les grands principes de base
- Étudier des commissions existantes et des procédures types

2 – Accompagner les agents

- Comprendre pour mieux accompagner : appréhender la notion de deuil de l'ancien métier
- Rendre acteur l'agent dans son projet et identifier les facteurs de motivation

3 – Maîtriser les techniques d'entretien

- Lever les freins et instaurer la confiance : s'exercer aux techniques d'entretien-conseil
- Se mettre en situation à partir de cas fictifs ou concrets exposés par les membres de la Commission



LES PLUS

- ✓ Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.
- ✓ Contenu juridique fiable et actualisé fondé sur une veille réglementaire et une analyse de la jurisprudence.



CONTACTEZ-NOUS



+33 (0)2.48.48.12.37



information.neeria@relyens.eu



www.neeria.com